



BUDGET COMMUNAL

AVIS

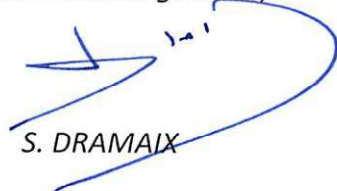
Le Collège communal a l'honneur de porter à la connaissance de ses administrés que conformément à l'article L 1313-1 du Code de la Démocratie locale, la Modification Budgétaire n°1 ordinaire et extraordinaire 2017, voté par le Conseil communal en sa séance du 17 mai 2017, peut être consultée au :

- Centre administratif de l'Administration communale de Beloeil
(1^{er} étage: Services financiers)
Rue J Wauters, 1 à 7972 Beloeil (Quevaucamps)
de 8 à 12 heures et de 12 heures 30 à 16 heures.
- sur le site Internet de l'Administration communale : www.beloeil.be

Publié le 29 mai 2017

Par le Collège communal :

Le Directeur général,


S. DRAMAIX



Le Bourgmestre,


L. VANSAINGELE